

**Arrêté n° 028/23/SPE/BSPA/GP APT**  
**portant reconnaissance des aptitudes techniques**  
**de M. Guillaume TORDOIR**  
**en qualité de garde-particulier**

**LE PRÉFET DE L'ESSONNE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de procédure pénale, notamment son article R 15-33-26 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006-1100 du 30 août 2006 relatif aux gardes particuliers assermentés, complétant le code de procédure pénale et modifiant le code de l'environnement et le code forestier ;

VU le décret du 4 juillet 2022 portant nomination de M. Stéphane SINAGOGA, sous-préfet, en qualité de sous-préfet d'Étampes ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Bertrand GAUME, préfet hors-classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté ministériel du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2022-PREF-DCPPAT-BCA-256 du 256 du 23 décembre 2022 portant délégation de signature à M. Stéphane SINAGOGA, Sous-Préfet d'Étampes ;

VU la demande présentée par la société ENEDIS, pour le compte de M. Guillaume TORDOIR, en vue d'obtenir la reconnaissance de son aptitude technique à exercer les fonctions de garde particulier ;

VU l'attestation de formation – module 1 : notions juridiques de base, droits et devoirs du garde particulier, déontologie et techniques d'intervention – délivrée à M. Guillaume TORDOIR par la Société LEFEBVRE DALLOZ – 56, bis rue de Châteaudun – 75009 PARIS ;

SUR proposition du Sous-Préfet d'Étampes ;

## ARRÊTE

**Article premier :** M. Guillaume TORDOIR

né le 27 juin 1986 à Cambrai (59)

demeurant : 24 rue Georges Brassens – 82200 MOISSAC

EST RECONNU TECHNIQUEMENT APTE À EXERCER LES FONCTIONS DE GARDE PARTICULIER

**Article 2 :** Le présent arrêté devra être présenté pour toute demande d'agrément à ces fonctions.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification d'un recours gracieux auprès de la préfecture de l'Essonne et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles – 56 avenue de Saint-Cloud – 78011 Versailles cedex, ou par voie électronique (<https://www.telerecours.fr/>) dans les mêmes conditions de délai.

**Article 4 :** Le Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne et le Sous-Préfet d'Étampes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié à M. Guillaume TORDOIR.

Étampes, le - 3 FEV. 2023

Pour le Préfet de l'Essonne,  
Le Sous-Préfet d'Étampes,



Stéphane SINAGOGA

COMMISSION

Vu l'Article du Décret du 20 Messidor An III  
Vu l'Article de la Loi du 15 Juin 1906

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros, Enedis - Tour  
Enedis 34 place des Corolles 92079 Paris La Défense Cedex - RCS de Nanterre 444 608 442  
agissant par la personne de

M. GIBBE David Adjoint au Directeur Délégué.

DECLARE COMMISSIONNER DANS LES DEPARTEMENTS SUIVANTS :  
01.01.02.48.82.4E

(Main Haute Garonne, Aveyron, Tarn, et Garonne, etc)

M. **TORFOIR Guillaume** né 27/08/1986 à CAMBRAI (59), agent ENEDIS, demeurant 24 Georges  
Brassens 82200 MOISSAC au titre de garde particulier spécialement chargé de la surveillance, de  
contrôle et de la vérification des lignes électriques, des compteurs électriques et plus généralement  
de l'ensemble des biens propriété de cette établissements

A l'effet de :

- Constater tous délits et infractions.
- Dresser procès verbal pour tous délits et infractions.
- Constater toutes atteintes aux biens

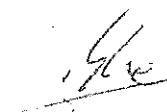
A charge par l'intéressé :

- De prêter le serment prévu par la loi
- De faire enregistrer sa commission et l'acte de prestation de serment au Greffe du  
Tribunal d'Instance ou de Grande Instance près duquel il prêter serment.

Invite tout fonctionnaire public à donner à M. TORFOIR (Sous toute aide et assistance au besoin,  
dans l'exercice de ses fonctions.

Fait à ALBI le 21 septembre 2022

M. GIBBE David,  
L'Adjoint au Directeur Délégué Opération



1/1